

Conseil communal de Lausanne

17H17

Initiative :	interpellation urgente
Titre :	« Une place pour chaque enfant » : on prend le même concept et on recommence les yeux fermés ?
Initiant-e(-s) :	Pauline BLANC Laisser vide

Lors de la présentation du budget 2026, dont on va discuter et sur lequel nous allons voter dans quelques jours, la Municipalité justifie une partie du déficit prévu par la pérennisation et création de nouvelles places en préscolaire et parascolaire. Or la récente actualité semble contredire les grandes promesses données par la Municipalité. Le groupe PLR souhaite donc lui poser des questions afin d'avoir des réponses sur le fait que la Ville a retiré son financement à la création d'une nouvelle crèche et sur la situation actuelle à Lausanne, dans la mesure où, comme indiqué, cela est en lien direct avec le budget 2026 prévu. L'urgence se justifie en ce sens que les réponses attendues permettront de mieux comprendre la présentation budgétaire de la Municipalité.

Récemment, nous avons appris que la Ville de Lausanne avait retiré le financement convenu à la création d'une nouvelle crèche en faveur de familles migrantes lausannoises en partenariat avec le canton.

Cela pose des questions sur ce cas précis, en sus de questions d'ordre général sur la situation liée aux places en pré- et parascolaire actuellement. Cela est en lien direct avec le budget 2026 présenté.

En effet, dans son communiqué de presse relatif au budget 2026, la Municipalité indique poursuivre « son objectif du programme de législature *une place pour chaque enfant*. Elle prévoit des charges supplémentaires à hauteur de CHF 4.1 millions allouées à la pérennisation des places dans les structures d'accueil de la petite enfance et du parascolaire réalisées en 2025, et à la création de 177 places supplémentaires en préscolaire et parascolaire, respectivement 81 et 96 places. »

Or il convient de se demander si la position de la Municipalité reflète la réalité du terrain.

Il convient finalement de préciser, pour la bonne compréhension des questions ci-après, que dans son rapport de gestion 2024, la Municipalité indique les taux d'occupation suivants pour le préscolaire :

- Catégorie A (centre de vie enfantine municipaux) : 84.74% ;
- Catégorie B (garderies et centre de vie enfantine de quartier, privées conventionnées) : 87.51% ;
- Catégorie C (garderies et crèches d'entreprise en partenariat privées conventionnées) : 87.91% ;
- Catégorie D (garderies et crèches en partenariat avec l'Etat de Vaud privées conventionnées) : 81.71%.

Conseil communal de Lausanne

Nous posons les questions suivantes à la Municipalité :

Sur le cas lié au financement de la crèche en collaboration avec le Canton :

1. Quelle est la genèse du projet, sous l'angle général et financier ?
2. Est-ce correct que la Municipalité a retiré le financement de la Ville car elle considérait que la crèche était « décentralisée » ?
3. La Municipalité considère-t-elle que, malgré le besoin et la demande croissants en matière de places en crèche qu'elle évoque régulièrement, la « décentralisation » d'une crèche laisse penser qu'il n'y aura pas assez de demande ?
4. La Municipalité ne considère-t-elle pas que les places en crèche doivent être proposées sur l'ensemble du territoire communal, et pas uniquement au centre-ville ?
5. Des études concrètes ont-elles été menées pour justifier l'hypothèse selon laquelle la demande est plus forte au centre-ville et faible en périphérie ?

Sur la situation générale actuelle, tant en préscolaire qu'en parascolaire :

6. Quelle est l'évolution du taux d'occupation par rapport aux chiffres indiqués pour 2024 pour le préscolaire et parascolaire ? Et quels sont les objectifs de taux, respectivement obligations contractuelles ou légales ?
7. Un taux d'occupation inférieur à 100% signifie-t-il concrètement que davantage de places sont offertes que demandées, autrement dit que des places sont libres ?
- 7bis. Quel coût représente ces places vacantes ?
8. Qu'en est-il de la situation liée aux listes d'attente pour les places ? Les listes se raccourcissent-elles ?
9. N'y a-t-il pas de demande pour des places en crèche en périphérie du centre-ville de Lausanne, autrement dit sur l'ensemble du territoire communal ?
10. Le taux de fécondité suisse est historiquement bas (1.29 enfant par femme en 2024). Selon les statistiques vaudoises, cela fait une vingtaine d'années que le nombre de naissance n'a pas été aussi bas à Lausanne. Peut-on dire que l'évolution démographique implique une baisse de la demande en crèche ?
11. Quelle est la vision de la Municipalité pour 2026 avec les places en préscolaire et parascolaires promises, en lien avec l'emplacement, la demande et le taux d'occupation ?

Lausanne, le 18 novembre 2025
vide

Laisser

Signataire(s) :
Laisser vide